



Réunion DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité) du 11 septembre 2014

Présents :

DEB: L Roy, F Chéguétine, B Blanchard, S Pasteille

CFDT: D Mosio (Artois-Picardie), P Prodhomme (Loire Bretagne) M Adouane (Seine-Normandie)

Fédé: JP Forget (Loire-Bretagne)

SNE/FSU, CGT, UNSA, FO, CGC, Solidaires,

Réunion d'information et d'échange entre la DEB et l'ensemble des syndicats représentatifs des agences de l'eau, qui supplée à l'absence de comité technique inter-agences, comme réclamé en vain par les organisations syndicales.

Laurent ROY rappelle au sujet de cette revendication :

que le seul lieu de dialogue social du MEDDE est le CTM où sont débattus également les sujets des opérateurs du ministère. Il n'est pas à l'ordre du jour de créer de nouveaux lieux de concertation même si des espaces informels peuvent être imaginés comme cette réunion.

Lors de la dernière bilatérale avec la DEB en mars 2014, la CFDT avait déjà soulevé la plupart des points à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, sans avoir obtenu de réponses.

Plafond d'emplois 2015 – 2017

Un nouveau triennal 2015 – 2017 succède au précédent 2013 – 2015 avec révision des premières hypothèses données pour 2015.

Les lettres de cadrage et plafond font état d'une baisse globale pour le MEDDE et ses opérateurs de 2%, avec des nuances par programmes budgétaires. Après arbitrage,

Il en résulte une baisse de 2,1% des plafonds d'emplois pour l'ensemble des 6 agences de l'eau pour 2015.

La DEB procédera ensuite à la répartition de la réduction du plafond d'emplois entre les 6 agences en fonction des résultats de l'étude BBZ et des marges de manœuvre de chaque établissement.

La DEB souhaiterait imaginer un système de mutualisation/compensation entre les 6 agences, pour privilégier des mobilités entre les agences et favoriser l'atteinte de plafond dans les agences les plus contraintes. Un manque de confiance entre DRH des agences, sur les contraintes affichées par chacun, ne semble pas favorable à la recherche de solutions mutualisées.

L'agence française de la biodiversité (AFB)

Le projet de loi portant sur la création de l'agence française pour la biodiversité n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires. La stabilisation d'un quasi statut pour les agents de cette future structure est un préalable. Or, les discussions entre le MEDDE et la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique) n'ont pas encore abouti.

Prélèvement sur le budget des agences de l'eau pour contribuer au budget général de l'état.

Il aurait été convenu un jour en interministériel que les budgets des agences ne seraient pas sollicités par le budget, sous réserve d'un financement du programme 113, c'est-à-dire de l'AFB.

Comme l'AFB n'existera pas au 1^{er} janvier 2015, il n'y a pas de raison que les budgets des agences ne soient pas sollicités.

Face à cette logique implacable, les budgets des agences de l'eau seront ponctionnés de 175 M€ par an et pour 3 ans, sous réserve de l'inscription en loi de finance à l'automne.

La contribution actuelle des agences de l'eau au budget de l'ONEMA ne doit pas être perçue comme un financement de la politique de l'eau et de la biodiversité.

En conséquence une révision des 10^{ème} programmes d'intervention des agences de l'eau prévue en 2015 devra intégrer ces contraintes en se recentrant sur un socle incontournable, constitué des engagements européens de la France (Directives européennes) et en abandonnant éventuellement certaines lignes secondaires (primes pour épuration par exemple pour 5 agences de l'eau) en contradiction parfois avec la lettre de cadrage de la Ministre aux directeurs d'agence de début juillet 2014.

Taux promus/promouvables, promotion à la compétence, régime indemnitaire

Le taux pro/pro (promus sur promouvables), pour les changements de niveau pour les catégories I, II, et III, est passé de 10% à 8% en triennal 2012 – 2014.

La DEB propose de le conserver à 8% pour les prochaines années.

Elle fera une proposition en ce sens à la DGAFP. Un taux pro/pro à 8% restreint considérablement les marges de manœuvre de promotion au 2^{ème} grade pour les catégories 1, 2 et 3.

Pour l'accès à la grille de rémunération supérieure (5 en 4, 4 en 3 et 3 en 2), la CFDT a demandé une augmentation substantielle du taux actuel de 5%, en raison du nombre important d'assistantes bloquées en IV du fait de l'insuffisance de repyramidage lors de la mise en place du statut .

Une demande de revalorisation du régime indemnitaire bloqué depuis 2012 n'apparaît pas opportune pour la DEB, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

La DEB retient néanmoins la proposition de la CFDT de profiter, lors de la mise en place de l'AFB, de toutes opportunités à la hausse du statut de l'AFB, pour en faire bénéficier les agences.

Prévoyance

Comme annoncé dans une précédente communication, une prolongation exceptionnelle d'un an du dispositif actuel semble être actée. La CFDT se félicite du délai supplémentaire obtenu, qui correspond à sa demande dans le but de travailler sur la mise en place d'un décret spécifique aux agences, concernant le régime de prévoyance. Il s'agit, dans la mesure du possible, de conserver un haut niveau de solidarité entre les agents, garanti par l'administration pour couvrir un risque aléatoire.

Contrôleur financier

Il est évoqué les blocages illogiques, pour ne pas dire irrationnels et allant en s'amplifiant opposés par le CF aux décisions des directeurs d'agences, plus particulièrement sur la sphère des ressources humaines.

Le CF et son adjoint quittent leurs fonctions en fin d'année. Ce qui constitue l'unique espoir de déblocage pour la DEB

Il est rappelé que les contrôleurs financiers n'ont de compte à rendre qu'au ministre du budget.

Il est mis en évidence que le contrôleur financier entrave la réalisation du plafond d'emplois autorisé et amplifie mécaniquement les réductions d'effectifs, celles-ci se calculant sur le réalisé au 31/12.

Une prochaine réunion sur le même format est prévue le **15 janvier 2015**. Les organisations syndicales sont favorables à ce type de réunions inter agences avec le DEB, qui permettent de s'affranchir d'un face à face tronqué au sein de chaque établissement, chaque administration développant ses propres règles.